



# Ville de Saint-Mitre-les-Remparts

## TARIFS CIMETIERES

### Conditions préalables obligatoires :

- Etre domicilié sur la Commune
- (ou) Etre décédé sur la Commune
- (ou) Avoir déjà un caveau de famille dans la Commune

### Documents à fournir :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité du ou des titulaires
- Livret de famille
- Règlement par chèque uniquement

### CONCESSIONS

Choix	15 ans	30 ans	Perpétuelle
Concession (hors caveau à bâtir en béton) 6.3 m <sup>2</sup>	1000 €	2400 €	3800 €
Concession pleine terre – 2,4 m <sup>2</sup>	/	360 €	/

### COLUMBARIUM

Choix	10 ans	30 ans
2 urnes	350 €	950 €